

AGROALIMENTAIRE : Les bières Sapporo et le Groupe Soufflet réaffirment leur partenariat

Les bières japonaises Sapporo, l'un des brasseurs leaders au Japon et le leader mondial du malt, le [GROUPE SOUFFLET](#) / T : 03.25.39.41.98 (siège à Nogent-sur-Seine/10) ont réaffirmé leur engagement dans un système de contrat collaboratif mettant la qualité au cœur de leur partenariat. Les experts de Sapporo Breweries Ltd se sont ainsi rendus dans l'Aube pour faire le bilan de 10 ans de partenariat avec malteries Soufflet (1er malteur mondial) et les agriculteurs partenaires. La longévité de leur association repose notamment sur la capacité de Malteries Soufflet à produire un malt de très grande qualité, nécessaire à la fabrication de bières d'exception de Sapporo. Depuis 2004, Soufflet Agriculture a établi une Charte Producteur à destination de ces agriculteurs. Ce contrat repose sur 3 grands principes : 1) Assurer la qualité des produits. 2) Respecter l'environnement. 3) Respecter les valeurs éthiques et sociales. Le Groupe SOUFFLET présentent ainsi toutes les garanties de production avec notamment l'utilisation de semences certifiées assurant la pureté variétale de l'orge, la communication de toutes les informations sur l'utilisation de produits de protection, et enfin le respect de la Charte Soufflet. 150 agriculteurs français sont engagés dans la démarche. www.soufflet.com